

ATELIER 4 - INITIATIVES BOTTOM-UP ET GOUVERNANCE

Cet atelier interrogera les liens que les acteurs engagés dans les communs développent avec les institutions urbaines et territoriales et leurs effets possibles sur la gestion de l'espace.

Dans quelle mesure s'instaure une légitimité de ces actions collectives bottom-up ? Contribuent-elles à modifier la hiérarchie socio-spatiale de la gestion urbaine des territoires et la souveraineté politique ? Donnent-elles lieu à des formes originales de coopération ou de gouvernance partagée ? Qu'en est-il également du droit par lequel s'institue toute souveraineté ? Comment, à travers les communs, se redistribuent règles de propriété et règles d'usage ?

Intervenants : Pierre Thomé (retraité, explorateur d'idées dans la recherche-action, Francheville), Frédéric Wallet (économiste, UMR SADAPT, INRA Agroparistech), extraits du film scientifique "Home & some millions \$" (Yann Maury, Jean - Pierre Cey, CHAIRECOOP).

Récit d'expérience : Sylviane Gosteli, Association Ecoquartier, Lausanne.

Animateur : Alain Mille (professeur émérite, LIRIS - UMR 5205, Université Lyon 1, Festival "Le temps des communs" - Collectif Lyon Rhône-Alpes).

Témoin : Violaine Hacker (docteure en droit, consultante en politique publique, Common Good Forum).

Extrait du film scientifique "Home & some millions \$" (Yann Maury, Jean - Pierre Cey, CHAIRECOOP).

En 2007, 9 millions de familles américaines de condition modeste se sont surendettées en raison des prêts bancaires appelés « subprimes ». En 2009, 2,8 millions d'habitations ont été saisies aux USA. Soit +21% d'augmentation par rapport à 2008 et + 120% par rapport à 2007. Les « subprimes » ont été notées (AAA) par les agences de notation... Lors de son premier mandat, le programme public de 75 milliards de dollars mobilisés par l'administration Obama en février 2009, avait pour objectif de resolvabiliser 9 millions de familles américaines surendettées. Ce programme public a été rapidement arrêté et est demeuré sans lendemain... Ce sont les banques d'affaires qui sont à l'origine de la banqueroute et des saisies immobilières, qui ont été renflouées par la FED (banque centrale américaine) ... A ce jour en 2014 aux Etats-Unis, 1.140.330 propriétés sont dans une phase de saisie immobilière.

[Richard, retraité et ancien directeur des ressources humaines dans une société internationale](#)

Je suis venu ici parce que j'avais entendu dire que des logements abordables allaient être construits. Il y a une vingtaine d'années. Mais je n'y croyais pas. C'était une telle bonne affaire que je pensais que ça ne se ferait pas ! Mais je suis venu. Je suis resté. Et je suis toujours là. Je suis venu pour des raisons politiques. Dans notre société, qui est une société capitaliste, comme vous le savez bien, les gens font de l'argent en vendant des choses, en faisant des choses. C'est pourquoi, quand vous faites de l'argent avec des maisons, si vous êtes un capitaliste, vous allez chercher à faire le plus d'argent possible. Ici à **Flynn av. coop**. Nous sommes une coopérative. Aussi, personne ne fait réellement de l'argent, parce que les gens qui vivent ici ont fixé le loyer ! Et voilà, c'est magique ! Je peux accroître mon revenu... Il n'y a pas d'argent qui part d'ici. L'argent et le profit restent ici. C'est un concept très important pour les gens qui ont de faibles revenus ou qui sont de la classe moyenne. Il en faudrait plus...

Voix off : Pensez-vous que Barack Obama connaît Flynn coop. ?

Je dois admettre que je n'en ai pas parlé à Obama. Mais maintenant que vous le proposez, il doit savoir ce que nous faisons ici, parce que nous jouons une **fonction sociale très importante**. Nous fournissons des logements au peuple et il faut savoir qu'au-delà d'un taux d'effort de 30% pour un logement, vous êtes en difficulté. Et nous devons véritablement arrêter ce processus. Encore une fois, nous vivons dans une société capitaliste et les gens

font beaucoup d'argent. Mais il doit demeurer une place dans un gouvernement pour aider les coopératives à maintenir une offre de logements pour le peuple. Des logements abordables !

Voix off

A partir de 2007, les banques d'affaire américaines distillent le poison des subprimes et autres fonds spéculatifs toxiques dits hedge funds. En réponse, et au terme d'une période d'oubli de plus de 50 ans, la société civile américaine réinvente l'antidote et revisite la vieille idée de la coopération sociale venue de la Grande Bretagne à la fin du 19^{ème} siècle sous l'appellation de **community land trust** (CLT), littéralement, communauté sol confiance, ou fiducie foncière communautaire, mais de quoi s'agit-il exactement ?

Les fiducies sont des organisations non spéculatives qui utilisent à la fois des **fonds privés et publics** afin de **proposer des opportunités de logement abordable à des ménages à faible revenu**. Les fiducies sont les représentantes d'un mouvement immobilier coopératif équitable et démocratique. Les racines politiques des fiducies s'ancrent en effet dans le mouvement de la contestation radicale et pré révolutionnaire « chartists » de l'Angleterre du milieu du 19^{ème} siècle. Dans les principes coopératifs inventés par les pionniers de Rochdale (1844-1880) de la banlieue de Manchester et dans le concept visionnaire de cité-jardin imaginé par Ebenezer Howard. Afin d'illustrer notre propos, nous avons choisi de travailler sur deux sites urbains très disparates mais également très complémentaires. Le premier est situé en milieu urbain dense, à Cooper Square à New York city, au cœur du quartier Lower East Side, lieu historique de l'immigration populaire et de la contestation politique radicale à New York.

Le second, est un **site rural à Burlington**, lieu de villégiature de l'Etat du Vermont.

Le temps des pionniers

La **Champlain Housing trust à Burlington**, ville de 40 000 habitants dans l'Etat du Vermont est à la frontière du Québec, est une organisation pionnière au sein du mouvement des community land trust. Cette organisation a vu le jour dans le courant des années 80 en réaction à la spéculation immobilière intense qui se déployait dans cette petite ville rurale du nord des Etats-Unis, devenue lieu de villégiature de populations aisées en provenance de New-York, Boston ou Montréal. Champlain Housing trust est désormais à la tête d'un portefeuille immobilier de 2 000 logements d'une valeur de 250 millions de dollars gérés sous l'égide d'une **fiducie foncière communautaire**.

Brenda Torpy, directrice du Champlain Housing Trust

Voix off : comment a débuté l'aventure du pionnier Champlain Housing Trust ?

Au début des années 80, les citoyens de la ville de Burlington ont élu un maire progressiste, socialiste. Parce que la précédente municipalité n'avait pas prêté attention à la question du logement, au coût du logement, au déplacement des locataires, il y a eu un mouvement de fond. Les gens ont voulu un gouvernement local que les aide à avoir des logements abordables et de qualité. Même si le nouveau maire a développé le front de lac, au profit des populations aisées, pour des coopératives privées, mais au bénéfice de communautés actives, avec des accès publics au bord du lac. Ce qui représentait bien entendu une valeur ajoutée pour la ville. Avec pour conséquence, le déplacement des populations des quartiers traditionnels, comme ce fut le cas plus tard sur « North end ». Le maire a créé un office du développement et je travaillais à l'époque au département municipal du logement. On cherchait des solutions afin d'améliorer la situation sociale dans les quartiers populaires et la qualité de vie des gens, sans avoir à les déplacer et pour les protéger. Également, dans les années 80, les intérêts des prêts ont doublé. Accéder à la propriété était devenu hors d'atteinte. Les prix du foncier augmentaient. Et cela se produisait sur tout le Vermont, qui était en voie de gentrification. Les populations aisées des USA recherchaient des lieux de vacances, avec de très belles maisons. Le résultat de tout cela a fait que la population avait de réelles difficultés pour devenir propriétaire et la situation des locataires était également vraiment fragile.

Voix Off : D'où venaient ces populations aisées ?

New-York, Boston, Montréal. Et parmi nos recherches, nous avons retrouvé ce modèle des fiducies foncières communautaires. Cela représentait une solution pour offrir du logement abordable. C'était un modèle qui engageait les citoyens, qui permettait de travailler avec les citoyens. Et pas seulement, pour les citoyens... Alors on a fait des recherches sur ce modèle qui permet d'éduquer les gens dans les quartiers, dans les communautés. Et les gens ont vraiment adhéré à cette idée, comme on l'espérait. Ce que prévoient d'ailleurs les racines de ce modèle. Il y avait des groupes sur les quartiers, des groupes de locataires et tous ces gens qui avaient été laissés pour compte par le précédent gouvernement municipal. On avait besoin de cet engagement citoyen. Et on y croyait. Aussi, ce modèle était parfait.

Ce que nous offre le modèle des fiducies, en plus d'être une opportunité pour les citoyens eux-mêmes, collectivement et de manière non directive, c'est la **possibilité d'investir avec eux dans des maisons qui restent abordables de façon permanente**. Et cela nous a permis de **stopper ce phénomène de gentrification**. Cette question est vraiment une innovation

et elle se situe au cœur des fiducies. Il s'agit bien de **logements durablement abordables** et ce modèle nous fournit cette option.

La fiducie que nous avons créée s'est appuyée sur le modèle classique que nous avons appris. Nous avons créé un bureau de directeurs avec trois tiers (la règle de la « **tripartite governance** »). Un tiers avec les résidents des habitations, un second tiers avec la municipalité et un tiers avec le public. Nous sommes une **organisation non spéculative**. La question de la propriété du sol n'était pas vraiment défendue par les gens, il fallait la rendre acceptable aux personnes. On a essayé de récupérer des budgets. La ville nous a accordé une subvention pour une valeur de 200.000 \$. Ce qui nous a permis de démarrer l'organisation. Et la banque locale, la « Burlington Saving Bank », nous a accordé un capital abordable pour acquérir des propriétés. Et la ville s'est portée garante avec son fonds de pension des retraites. Ce qui nous a permis d'acquérir des propriétés avec ce capital. IL y avait pas mal de maisons qui étaient mises en vente sur Burlington et sur North End, dans le cadre d'un processus de spéculation. Alors on a essayé de **sauver ces propriétés en les rachetant avec le peu de capital qu'on avait et on a pu y maintenir les résidents**.

Voix off : combien de propriétés sont ainsi sauvées de la spéculation ?

Et bien, les premières années, probablement une centaine de propriétés. Le mode de fonctionnement de la fiducie est que **nous possédons le sol pour toujours**. Et on y implante des immeubles, y compris pour la location. On avait espéré que les résidents louent les logements en coopératives et s'organisent collectivement. On a dû créer la **législation pour passer en coopératives**. Aujourd'hui les gens, les propriétaires, sont contents que l'on ait agit de cette manière. Et nous sommes petits vous savez. Tous les résidents sont membres de la fiducie, de l'organisation, et ils se sentent impliqués. On a toujours voulu monter des coopératives. Mais on leur a laissé le choix. Et ils en veulent !

Au départ les gens ne voulaient pas de coopératives. C'était une idée très nouvelle ici. Il s'agit d'un modèle très urbain. Mais maintenant les gens disent : « il fallait le faire. C'est bien ! Nous allons apprendre à devenir de bons bailleurs sociaux. ».

Nous avons développé le modèle où la fiducie possède le sol, **le propriétaire n'a que la maison à acheter**. L'acheteur prend un emprunt, bénéficie d'une subvention de notre part, avec un bail non commercial. Et dans le bail, il est prévu une **formule de revente, au sein des coopératives, qui permet de conserver le caractère abordable du logement, vente après-vente (« Fair resale formula »)**. Quand on a évoqué cette idée, les gens nous ont dit qu'on était fous ! Nous sommes allés à l'agence des hypothèques du Vermont pour tenter de les convaincre d'autoriser ce type d'emprunt et de bail. Parce que dans ce pays, vous ne séparez jamais la terre de la maison, dans le secteur résidentiel. C'était une **réelle**

innovation dans le secteur des prêts. On est aussi allé voir les banques locales pour les prêts (« **Dual ownership** », la règle de la propriété séparée). Nous avons été des pionniers et cela nous a pris plusieurs années pour acheter notre première maison. C'était un petit projet de 9 maisons et aujourd'hui on a 1 500 maisons !

Un autre travail que nous avons dû accomplir dans les premiers jours a été de **stabiliser la valeur de la terre** qui était en train d'augmenter à travers tout l'Etat du Vermont. Alors que le gouvernement local précédent apportait des aides aux investisseurs privés qui pouvaient revendre comme ils voulaient.

Aussi, nous avons défendu l'idée auprès de la ville, qu'il fallait des **ordonnances pour protéger les résidents et qu'il fallait créer un fonds de ressources, avec un fonds municipal.** Mais aussi qu'il y ait une ordonnance qui oblige les constructeurs, dans les zones d'inclusion, à prévoir des logements abordables au sein de leurs programmes immobiliers à coût élevé. Nous avons aussi fait passer une **loi pour protéger les locataires des opérations de transformation de leurs biens en copropriété (condominium), pour ralentir la gentrification.** Et on a milité dans tout l'Etat du Vermont. Ce qui a permis en 1987, la création d'un fonds d'Etat pour le logement. Ce fonds est maintenant alimenté par des taxes sur les plus-values immobilières. **Au cours des années 80, l'Etat a adopté trois lois sur les copropriétés privées, sur les coopératives et sur la protection des locataires. Voilà ce qui s'est passé au cours de la décennie des années 80.** Mais ça a été assez rapide pour un tel changement.

Frédéric Wallet

Je suis économiste, spécialiste des questions d'innovation en milieu rural et plus globalement sur des questions de développement régional. J'ai préparé cette présentation avec Leïla Kébir, moi je travaille à l'INRA, elle est économiste également mais à l'école des ingénieurs de la ville de Paris.

La proposition de réflexion qu'on vous soumet pour cet après-midi c'est : dans quelle mesure les communs et les relations de proximité peuvent être des éléments qui vont redynamiser la réflexion et l'action en faveur de la gouvernance des territoires ?

Premier constat c'est, on l'a déjà vu largement ce matin, c'est le fait que la question des communs est aujourd'hui une problématique émergente. On le voit à travers une multiplication d'initiatives mais on le voit aussi à travers les discours, y compris ceux des collectivités territoriales voire même certains de sociétés privées qui commencent. Tout comme il y a quelques années on a eu un *greenwashing* où tout le monde s'occupait d'environnement, maintenant tout le monde se met à faire du commun, y compris pour capter, ça a été rappelé ce matin, les opportunités de création de valeur et d'appropriation des dynamiques économiques qui sont liées à ces communs. Ces problématiques de communs on les retrouve à travers les **nouvelles questions sur les espaces urbains mais aussi la manière dont les territoires envisagent de répondre aux enjeux nouveaux** que sont le **changement climatique**, la **gestion de la biodiversité**.... Cette problématique des communs on voit bien qu'elle n'est pas nouvelle et on a toute une série d'opérations, d'initiatives qu'on trouve sur les territoires qui sont plus ou moins incluant, plus ou moins excluant. Je pense par exemple au phénomène des ***gated communities***, ces phénomènes qu'on va plutôt appeler des biens club où certaines communautés s'enferment pour pouvoir bénéficier ensemble d'aménités liées à tel ou tel espace mais on la retrouve de manière beaucoup plus positive par exemple à travers toutes les **initiatives de l'ESS**, le **modèle associatif**, des **phénomènes liés à la copropriété** ou plus récemment, le développement de **l'économie collaborative**, le développement des **circuits-courts** ou de la **consommation partagée**. A travers une telle diversité, effectivement si on utilise le terme commun pour qualifier l'ensemble de ces processus on va avoir un **terme valise** dans lequel on a intérêt à **regarder à quoi il correspond à la fois dans sa diversité mais aussi dans ses opportunités pour changer les modèles de développement**. C'est un peu la question qu'on s'est posée en préparant ce travail car pour nous qui sommes des spécialistes des processus de développement territorial, l'engouement actuel pour ce terme de commun ça fait écho à toute une série de travaux qui se sont développés dans ce qu'on appelle la science régionale depuis maintenant la fin des années 70, début des années 80, où on a mis en évidence le rôle de ce qu'on appelle les **facteurs intangibles comme moteurs de développement**

territorial. Pendant très longtemps on a considéré que le développement territorial c'était une bonne allocation des facteurs de production, notamment capital et travail et que si on arrivait à avoir une allocation efficace de ces facteurs le territoire allait se développer. Avec les difficultés qu'a connu le modèle d'organisation fordiste on s'est aperçu qu'il y avait des territoires sur lesquels on avait des organisations un peu particulières qui étaient des facteurs de succès de ces territoires. Ça va être par exemple les **districts industriels**, plus tard on a parlé aussi des **systèmes productifs locaux**, des lieux innovateurs, on a insisté sur le rôle positif du capital territorial, des ressources spécifiques sur les territoires. Nous-mêmes on a travaillé beaucoup sur des questions de proximité. Tous ces modèles mettent en évidence deux caractéristiques majeures qui pour nous font écho à tout le discours actuel sur la question des communs.

Première caractéristique majeure, je le redis, c'est le **rôle des facteurs intangibles comme moteur de développement territorial.** On entend par exemple le fait que **les relations inter acteurs s'inscrivent dans la durée**, qu'elles soient **fondées sur des relations de confiance.** On met en évidence **l'importance du rôle des réseaux et des systèmes sur les territoires.**

Deuxième caractéristique c'est la **combinaison de relations de coopération et de concurrence.** Ça c'est très intéressant. Je m'inscris un peu en faux sur un certain nombre de discours qu'on a entendu ce matin où on avait un peu l'impression qu'il y avait les grands méchants capitalistes et qu'il y avait tout un autre monde que nous constituerions où tout le monde est d'accord pour travailler avec tout le monde sauf à la discussion de ce matin et om finalement il n'y avait aucune concurrence. Moi j'ai des amis avec qui j'accepte de coopérer dans les projets de recherche mais avec qui je suis en concurrence à partir du moment où tout le monde ne va pas pouvoir avoir un projet financé par l'ANR, tout le monde ne va pas pouvoir accéder à d'autres statuts au sein de mon organisme de recherche... La **réalité est donc beaucoup plus complexe qu'une coopération généralisée autour d'un objectif commun.** Sur les territoires, ce qu'on constate et ce qui marche bien, c'est cette **conjonction de relations de coopération** mais aussi de **dynamisation par la concurrence.** Et l'un n'est pas totalement antagoniste avec l'autre. La question c'est **comment est-ce qu'on pose les règles de ce double type de relation.** A partir de ce constat on s'est intéressé à la manière dont les enjeux autour des communs pouvaient venir en écho de toute cette littérature sur le développement territorial et comment elle pouvait d'une part **expliquer l'intérêt des acteurs locaux pour cette notion de commun.** On peut aussi se demander **comment est-ce que cette notion de commun est définie par les acteurs** parce que j'imagine que si on faisait un sondage dans cette salle on aurait pas tous forcément la même conception, la même définition des communs. Et **quel intérêt on peut aussi avoir, localement, à utiliser ce concept, à le mobiliser pour pouvoir construire des dynamiques**

territoriales. Et à l'inverse, ce qui nous intéresse dans notre travail de chercheur c'est de voir **comment cette notion de commun elle vient réinterroger nos modèles traditionnels.** Et notamment nous avons beaucoup travaillé sur la question de la **spécification des ressources territoriales** et qu'elle est la dimension particulière qui est apportée par cette notion de commun, par les dynamiques qui se créent autour de la constitution des communs par rapport au modèle explicatif du développement sur les territoires. Pour ça on a fait un travail d'archéologie de la notion d'économie car nous sommes tous les deux des économistes, personne n'est parfait, et on s'est aperçu que pour les économistes, après la deuxième guerre mondiale avec les travaux notamment de **Paul Samuelson** on avait deux critères pour établir la typologie des biens. Le **critère de rivalité** : un bien est rival ou non-rival. Et le **critère d'exclusion** : la consommation d'un bien exclut de l'usage de ce bien d'autres personnes ou ne les exclut pas. Ça permet de **distinguer un bien public ou collectif**, par exemple la défense nationale ou l'air, des **biens clubs**, des **biens privés** et parmi ces biens on trouve aussi les communs qui dans la plupart des travaux, notamment ceux d'**Elinor Ostrom** sont des **ressources qui doivent être gérées collectivement.** Ces travaux d'Ostrom, ils sont très intéressants car par rapport aux travaux précurseurs des économistes sur les communs, Ostrom bat en brèche une idée clé qui est la chosification des communs, ça a été abordé ce matin. Le commun chez Ostrom ce n'est pas simplement une ressource qui par ses caractéristiques propres serait un bien commun, c'est **à la fois une ressource mais aussi un dispositif de gouvernance qui va gérer cette ressource.** Là on entre dans une dimension qui est beaucoup plus politique de la compréhension des communs et tout l'enjeu va être la mise en place d'un dispositif de règles qui va permettre de définir les droits d'accès à cette ressource et aussi les droits de définir la manière dont on va régir les usages de cette ressource. Elinor Ostrom utilise le terme de **faisceau de règles pour parler de l'arsenal de la gouvernance qui va être nécessaire pour pouvoir gérer les communs.** Suite à ces travaux d'Ostrom il y a toute une série de débats qui se sont mis en place dans les années 90/2000 pour définir ce qu'étaient les communs et finalement moi je vous propose aujourd'hui de revenir sur trois dimensions des communs sur lesquelles les acteurs et les chercheurs s'accordent.

La première dimension c'est **le commun comme contenu.** C'est-à-dire que derrière cette idée de commun il y a des ressources naturelles, des ressources patrimoniales, des ressources immatérielles et donc il y a une première manière de considérer les communs c'est de **les considérer à travers leur contenu.**

La deuxième dimension c'est **les communs comme processus.** Là on va s'intéresser, dans une logique un peu plus organisationnelle, un peu plus mobilisatrice, aux **questions de modalité de collaboration, de participation.** L'ensemble des travaux ont en commun de mettre davantage l'accent sur la **question des besoins des usagers.** Si on oppose ces

orientations nouvelles, ces questionnements nouveaux par rapport aux modèles anciens, les interrogations actuelles autour des communs remettent davantage au centre la question des usages et donc du **statut des usagers** par rapport à d'autres modèles de développement territorial qu'on avait jusqu'alors beaucoup plus centrés sur la question de la production et de l'organisation de la production. De ce point de vue on est dans un basculement parce qu'à partir du moment où on se centre davantage sur la question des usagers on va **mieux prendre en compte les modalités d'accès et également les attentes de ces usagers**.

La troisième dimension des communs c'est une **dimension qui est beaucoup plus politique** à mon sens puisqu'en fait elle **questionne la capacité de créer un choix de régulation qui soit alternatif à la dualité marché/État**. Quelle est la capacité qu'on peut avoir à créer des modèles qui vont permettre d'éviter soit une gestion publique très hiérarchique avec tous les débats qu'on a eus ce matin sur la chose publique, la res-publica, soit une gestion par le marché. Pour tenter d'aller un peu plus loin par rapport à ces débats, on a essayé de faire un tableau dans lequel on oppose la vision traditionnelle des ressources territoriales avec la vision des communs. Il nous semble qu'en fait on est dans une **logique d'évolution**, de basculement avec d'un côté, dans les modèles de gestion des ressources traditionnelles on était plutôt sur la recherche de la compétitivité de la différenciation des ressources pour créer des rentes. On a donc une certaine forme de création de richesse mais aussi de captation de richesses. Avec la réflexion sur les communs on est plutôt sur des logiques qui vont dans le sens de la **reproductibilité des ressources**, la recherche de cette reproductibilité, que ce soit l'évitement de l'épuisement des ressources naturelles ou que ce soit toutes les **réflexions actuelles sur la manière dont on va valoriser, reproduire, enrichir les communs de types informationnels**, notamment tout ce qui tourne autour des questions de l'open source et des communautés de savoirs. L'autre aspect des communs c'est aussi l'idée de la **cohésion**. L'entrée ici c'est donc **reproductibilité et cohésion** alors qu'auparavant on était plutôt sur la question de **constitution de rentes et de logique de différenciation des ressources**.

J'en viens à la question plus précise de la gouvernance. Pour parvenir à traiter ces problèmes sous l'angle de la gouvernance il nous apparaît qu'il faut **dépasser les limites de la dichotomie public/privé** pour essayer **d'élaborer des nouveaux modèles d'action publique** et que pour aller dans le sens de ces modèles d'action publique il y a **besoin d'outils de processus de gestion collective** qui soient donc **basés sur les usagers et la mobilisation des parties prenantes dans l'action collective**. Ça appelle une réflexion sur la **place de l'individu dans la communauté** et la **mise en place de processus délibératifs territorialisés** qui sont importants à qualifier à la fois dans la **nature des règles** mais aussi dans la **position qu'on entend donner à chacune des parties prenantes**. Quel statut et

quel respect des statuts on va mettre en place pour pouvoir parvenir à la gouvernance de ces biens communs. De notre point de vue, ça appelle à la **mise en place de formes de gouvernance collaborative**, adaptatives qui prennent en compte la **question de l'autonomisation du territoire et des parties prenantes** mais aussi à **l'accès à la connaissance**. Un point sur lequel on insiste beaucoup dans notre présentation c'est l'idée que cet accès à la connaissance il n'est pas réparti équitablement entre les différentes catégories de la population et pour parvenir réellement à la construction d'un commun qui soit inclusif, il faut **parvenir à une égale capacité d'accès à la connaissance et à ces communs**.

Pierre Thomé

Je voudrais commencer par une citation un peu boutade, rapportée par le journal Libération en 2009 : « le prix Nobel d'économie pour l'autogestion ! ».

Ce sont des propos tenus par un ancien Premier Ministre dont je vous laisse chercher le nom, concernant le prix Nobel attribué à Elinor Ostrom pour la parution de ces ouvrages sur la gouvernance des biens communs. Cette date est importante pour moi car ça m'a permis de mettre le pied à l'étrier des communs. Jusqu'à cette date-là je m'intéressais surtout l'ESS soit professionnellement soit au titre de la recherche et donc je travaille depuis ces temps-là à la fois sur les communs et sur l'ESS en essayant de relier les deux. Vous verrez tout à l'heure que je vais prendre un exemple à propos de l'énergie, qui permettra d'illustrer un peu ça.

Un petit rappel à propos de l'autogestion qui est un concept qui a fait fureur dans les années 1970 et qui a été cité plusieurs fois ce matin en particulier par Christian Laval. L'autogestion, puisqu'on peut le rapprocher des communs, suppose une recherche d'horizontalité maximale dans l'exercice du pouvoir. Ce n'est ni pyramidal dans un sens ou dans l'autre soit en montant soit en descendant, il n'y a pas de dominant, pas de chef, avec une liberté de définir ses propres règles de fonctionnement, ce qu'on retrouve dans les communs, et un principe égalitaire dans les salaires en particulier. A partir des années 68, une partie du paysage politique a baigné dans ce concept là et en 1981 la Gauche arrive au pouvoir et ça a provoqué la disparition pratiquement de ce projet politique. Mais le concept reste valable dans des pratiques. Hier par exemple j'étais à Alternatiba à Lyon à un carrefour où on parlait autogestion. Il y avait comme témoins deux coopératives et deux associations qui se réfèrent à l'autogestion pour dire qu'elles fonctionnent en autogestion. Deux coopératives qui sont des communs, deux associations qui sont des communs, sur des objets bien précis et qui se réfèrent à une gouvernance en autogestion.

Une citation parue dans le journal anglais « The Guardian » en juin 2015 : « est-ce que la cité peut être repensée comme un bien commun traitant des questions de logement, d'énergie, d'alimentation.... Ou est-ce que les communs ne sont qu'un royaume d'actes d'anarchie et de résistance ? ». Une question un peu provocante. Je distinguerais volontiers les communs qui sont de l'ordre de la recherche d'oasis, c'est la tendance pierre Rabhi et des Colibris, on crée des îlots de recherche de bien-être, ou la recherche plus institutionnelle de gouvernance de logements par exemple. Je ne choisis pas l'un ou l'autre mais ma préférence personnelle va plutôt vers le choix institutionnel.

Par rapport à ce qui vient d'être dit par M. Wallet, quand on regarde une ressource quelle qu'elle soit, par exemple l'eau - en France, plutôt que de parler de bien commun on peut parler de bien public, en général tous les cours d'eau sont considérés comme des biens

publics -, qu'est-ce qui peut se passer dans sa gouvernance ?

On prend un cours par exemple qui traverse un village. Quels acteurs peuvent être concernés. Un peu comme ça a été présenté dans le film, je considère qu'il y a des acteurs de la société civile, acteurs citoyens, qui vont prendre des initiatives pour s'intéresser à cette eau, ça peut être des sociétés de pêches ou un groupe de citoyens qui va vouloir installer une turbine hydro-électrique. Il y a des acteurs institutionnels publics qui sont concernés par la sauvegarde de cette ressource et il y a des acteurs privés qui peuvent être des grosses sociétés qui veulent gérer l'eau par exemple Veolia, Suez Environnement, par rapport à des orientations qui ont été données ce matin, une gestion par régie publique ou par délégation à une société privée ce n'est pas du tout la même chose. Quand une société privée comme Veolia demande par contrat d'avoir des retours d'investissement de 15% ce n'est pas du tout la même option quand on choisit une régie publique où il n'y aura pas cette option des retours sur investissement. Ça joue donc sur les prix de l'eau. Sortons de cette problématique des grandes sociétés privées. Ces trois acteurs, comment peuvent-ils se retrouver rassemblés autour d'un projet de gouvernance commune d'une ressource ? Il va falloir parfois et même souvent arriver à surmonter des postures contradictoires pour rechercher des points de gouvernance commune aux trois différents acteurs. Est-ce que c'est possible ? Je réponds oui en disant qu'il y a des choses qui se mettent en place en ce moment, qui existent en associant ces trois différents acteurs. Des acteurs citoyens qui ont des projets, des acteurs publics, des collectivités territoriales par exemple, et des acteurs du privé comme éventuellement des entreprises même importantes. Pour institutionnaliser cette approche, l'ESS propose des moyens qui permettent de rassembler ces trois types d'acteurs autour de la gouvernance d'une ressource. Et un modèle parmi d'autres, s'appelle Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC), qui sont des sociétés anonymes à capital variable régis par le code du commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens ou de services d'intérêts collectifs. C'est une loi qui date de 2001. On en trouve à peu près 500 en France actuellement. Ces SCIC permettent d'associer autour du même projet des acteurs multiples, salariés, producteurs, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, réparties en collègue. La règle restant la règle fondamentale des sociétés coopératives, est une personne = une voix. Quel que soit le nombre de parts détenues.

Je vous donne l'exemple d'une SCIC existante, c'est Enercoop Rhône-Alpes, un fournisseur d'électricité verte. C'est parti d'acteurs de la société civiles s'opposant par exemple l'énergie issue nucléaire en disant « on va résister, mais on va résister en devant plus acteurs dans la société, c'est-à-dire qu'on va chercher à créer des alternatives 100% énergies renouvelables. » Ils se réunissent dans un premier temps en association. Ils cherchent des acteurs publics intéressés. Sur cet exemple il y a la Région RA, il y a des communes, St Pierre

d'Entremont en Savoie et Duerne dans le Rhône qui vont devenir associés à ce projet et enfin il y a ErDF, parce que c'est un passage obligé, qui a le monopole de la distribution d'électricité. Ces trois acteurs se réunissent, créent ensemble cette coopérative. Les collectivités territoriales que j'ai nommées deviennent sociétaires de la coopérative, sans être majoritaires bien sûr. Ils en sont maintenant à gérer à la fois une production d'électricité et la vente d'électricité à tout le monde, à des particuliers ou à des communes par exemple. Voilà le système coopératif sur un commun qui est l'énergie. Il y a une construction sociale autour de cette question de l'énergie.

Enfin, l'exemple d'une grosse société impliquée dans un projet de méthanisation (la méthanisation c'est produire du gaz) dans les Monts du lyonnais qui est à l'initiative d'une douzaine d'agriculteurs des Monts du lyonnais. Ceux-ci vont rassembler tous les déchets de leurs élevages ainsi que les déchets ménagers transformables. Il fallait un distributeur qui achète ce gaz pour pouvoir le réinjecter dans le réseau. Ils se sont donc adressés à GDF Suez qui veut bien rentrer mais qui ne veut pas de système coopératif mais être dans une société anonyme en étant majoritaire (en détenant 50% du capital). Les grosses entreprises n'aiment pas le système coopératif qui repose sur le principe une personne = une voix, c'est insupportable pour eux. Ça partait mal. Mais finalement après de longues discussions, les acteurs de la société civile qui ont lancé ce projet ont accepté de changer de statut pour prendre une société anonyme simplifiée qui permette de faire des statuts à la convenance de chacun. Sur ce, GDF est d'accord. Quant à la majorité, les acteurs n'ont pas accepté et on dit que GDF ne pourrait rentrer dans la société qu'en détenant 10% des parts comme tout un chacun. Et GDF Suez a cédé. Donc on arrive à rejoindre ce que vous disiez tout à l'heure, par la négociation, par la discussion, ça peut être très laborieux, à convaincre des entreprises importantes de rentrer dans un système coopératif.

Sylviane Gostelli

Je suis coprésidente de **l'association Eco quartiers**. Nous sommes situés à Lausanne, en Suisse. C'est une association qui a été **créée en 2007** dans le but de **promouvoir une approche participative des écohabitats et des éco quartiers** avec des principes de développement durable. Les activités que nous menons sont d'une part des **conférences débat**, on a aussi organisé pour la deuxième fois des **journées des alternatives urbaines** où pendant trois jours on a des intervenants, des ateliers, on a différentes présentations qui se succèdent. On organise aussi beaucoup de **visites d'éco quartiers**. Généralement une fois par an, on est beaucoup parti dans le nord comme vous pouvez l'imaginer, mais on en visite aussi pas mal localement pour une journée, on fait des voyages plus proches. On fait aussi des **réflexions participatives qui aboutissent généralement sur des publications**. On a aussi des **prises de position politiques**, dans le cadre de **conseils communaux** qui est la partie législative des communes, pour influencer certains projets. Généralement les idées que nous débattons sont amenées par les membres et l'association est ouverte à tout le monde, aux béotiens, aux spécialistes. Nous sommes fixés à Lausanne mais on intervient à une échelle beaucoup plus large que la ville elle-même. On essaye de faire des groupes de travail qui **valorisent les savoirs citoyens**, les **savoirs d'usage**, on essaye de **faire émerger une expertise qui touche l'intelligence collective** pour justement ne pas faire intervenir d'expert mais de mettre ensemble des savoirs pour faire **émerger des compétences d'auto-organisation et d'expression citoyenne**. Dans les publications qu'on a faites, le but au départ n'était pas forcément d'avoir une publication à la fin, c'était d'abord **d'élever le niveau de connaissance de chaque participant**, puisqu'on va lire beaucoup de choses, on va aller visiter des endroits pour s'inspirer et **élaborer un savoir collectif**. Et si, de ça on arrive à faire une publication, on va aller jusque-là.

En fait en 2006 la ville de Lausanne lance un grand projet qui s'appelle le **projet métamorphoses** qui est un grand **programme d'extension urbaine**. Dans ce cadre, il va y avoir des interpellations au niveau du **conseil communal** pour qu'un de ces projets devienne un **éco quartier**. Finalement il y en a deux qui vont devenir des éco quartiers. Avec une **démarche participative** et suite à **des oppositions**, en tout cas à un mécontentement, c'est dans le cadre de cette démarche participative est née l'association Eco quartiers. Nous on s'inscrit plus particulièrement dans ce qu'on appelle **l'éco quartier Plaines-du-Loup**. C'est un éco quartier de 39 hectares donc c'est relativement large, en tout cas pour une ville suisse c'est quelque chose de très large. Ce qui est très particulier dans ce quartier c'est que la **maîtrise foncière par la collectivité est de 100%**. Le terrain appartient à 95% à la ville et à 5% au canton. On recherchait une densité. On va avoir quelque chose comme 12 500 habitants-emploi avec une **mixité fonctionnelle** de 20% d'activité et 80% de logements. On

est bien sûr tirés par l'actualité de ce projet là mais on essaye de rayonner de manière plus globale, c'est-à-dire aussi de tirer les enseignements de ce projet qui est particulier de par l'emprise foncière et **de faire bénéficier les plus petites villes** voire les villages de cette connaissance qu'on est en train d'accumuler.

En **2010** il y a eu un **concours international d'urbanisme**, en **2014** il y a eu le **plan directeur localisé** qui a été adopté et début **2016** il va y avoir **l'appel d'offre à investisseur** et l'attribution des lots. Par rapport à ce calendrier, nous en **2009** nous avons publié notre première publication qui s'appelait Métamorphosons et qui étaient des **recommandations urbanistiques** et cette brochure a été **adjointe au cahier des charges du concours d'urbanisme** des Plaines-du-Loup. C'était vraiment une manière de réfléchir et de dire ce qu'on voulait. Et finalement on a quand même réussi à faire en sorte à ce que ce soit adjoint au concours d'urbanisme, ce qui était pour nous un grand succès.

En **2012** nous avons fait une deuxième publication qui s'appelait « construisons ensemble », c'était des **recommandations et des critères d'attribution des terrains** pour la réalisation de l'éco quartier et une bonne partie des propositions a été **prise en compte pour les Plaines-du-Loup** donc maintenant il va y avoir le **cahier des charges qui va être mis à la disposition des futurs acquéreurs**. Pour nous il y a eu beaucoup de **négociations** sur à qui est-ce qu'on allait vendre le droit de construire.

La dernière publication qui est « vivons ensemble », là nous nous sommes posés la question de dire que maintenant on va commencer à construire, il va y avoir des projets architecturaux, les investisseurs vont arriver, comment est-ce que on peut **faire avancer la gouvernance** (jusqu'à présent il n'y a pas eu de charte) en ayant quelque chose qui démarre. L'idée de départ c'était de faire une charte et finalement on est arrivé à l'idée que ce n'est pas ça vraiment qu'il fallait faire et qu'il fallait plutôt un **outils d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une charte**. C'est-à-dire en se disant voilà, on commence, on est un habitant, une collectivité, comment est-ce qu'on fait une charte, à quoi il faut réfléchir et dans quelle temporalité il faut réfléchir, par quoi il faut commencer... C'est notre dernière publication et à l'intérieur de la publication on a réfléchi très lentement et de manière très précise à **ce que devait être la gouvernance**, à comment est-ce qu'un quartier de 12 000 personnes peut émerger et comment est-ce qu'on peut faire en sorte que toutes les idées qui ont été mises dans le quartier au départ puissent être pérennes. Il ne suffit pas de dire qu'on veut un quartier sans voitures pour que tout d'un coup tout le monde veuille ce quartier sans voitures par exemple.

Je vais vous parler de trois aspects particuliers. C'est comment, d'une part, **amener des acteurs à accepter des objectifs complémentaires** qui ne sont pas les objectifs acceptés par la loi ou des règles techniques... **comment faire participer les acteurs concernés** et, un point qui nous est cher, **comment passe de l'idée à la réalisation**. Il ne suffit pas de

vouloir faire quelque chose mais **comment l'instituer assez tôt** dans le projet pour que ça ait une chance que ça arrive sur la table à un moment.

Les **objectifs complémentaires** sont à inscrire dans des planifications, des exigences, ce n'est pas seulement mettre des terrains à disposition et voir ce qui va arriver. C'est avoir des **plans de quartier** ou des **plans directeurs localisés** dans lesquels on a réfléchi, dans lesquels on a pu inscrire des idées qui ne sont pas toujours forcément faciles à défendre, et qui quand elles sont inscrites plus tard deviennent beaucoup plus difficile à défendre. Un des points qui chez nous est très important et qui n'est pas du tout courant, c'est la **maîtrise foncière par la collectivité**. Dans ce projet c'est extraordinaire qu'une ville de cette taille puisse avoir la maîtrise foncière sur un ensemble de 38 hectares mais cependant la maîtrise foncière pour nous elle est très importante car par la maîtrise foncière on va pouvoir mettre des conditions. On va pouvoir **inscrire de la qualité**, des **idées** et c'est très important. Dans le cas de Lausanne, la ville ne va pas vendre le terrain. Lausanne va **vendre des droits de superficie qui sont conditionnés**. C'est-à-dire qu'ils vont **signer des contrats** de droit de superficie dans lesquels ils s'engagent à **suivre certaines conditions** et ce sera ensuite **légalement opposable**. Sinon la qualité se perd souvent au fil du temps. Donc d'une part il y a ces **droits de superficie** et d'autre part on peut aussi **mettre des conditions dans le cadre d'un droit de propriété par étage (PPE)**, quand on veut acheter un appartement par exemple. Dans le droit de la PPE par exemple on peut aussi y mettre des conditions, ainsi que dans le bail. Ce sont des endroits où on peut agir mais c'est clair qu'il faut le faire en **amont**.

On a fait une grande réflexion aussi sur de qui est-ce qu'on parlait et de quels acteurs on parlait. On s'est éloigné de la thématique des acteurs car finalement on a plutôt réfléchi en termes de **rôles**. C'est-à-dire qu'on s'est dit qu'une collectivité publique peut aussi être propriétaire foncière ou promoteur ou propriétaire de bâtiments. Nous avons donc **défini des rôles et nous avons donné des tâches à ces rôles** : si vous êtes habitant, vous pouvez faire ça, vous pouvez exiger ça.... Nous avons défini des choses en termes de **temporalité de conception**, de **construction de vie de quartier**, de **gouvernance**, de **bien-être social** et d'**activités** et aussi sur la **gestion durable des ressources**.

L'habitat abordable, c'est bien de ça dont on parle aussi, permet **d'intégrer la mixité** car chez nous on a beaucoup de choses qui se co-construisent qui sont très chères puisque le terrain est très cher et qui repousse des populations je dirais même pas modestes, on ne parle même plus de revenu moyen, en périphérie. L'habitat coopératif pour nous est un des points clé. A Lausanne, ils ont décidé de faire **30% de subventionné 40% de régulé et 30% de marché libre, y compris la PPE**, et à l'intérieur de ces subdivisions, et ça à mon avis c'est assez remarquable, ils vont avoir des sociétés de la ville pour 25% qui vont développer principalement du subventionné, des sociétés d'utilité publique qui vont en faire un autre

25% et ce qui est complètement c'est qu'ils vont avoir **25% de coopératives d'habitants qui vont pouvoir s'investir dans ce quartier**. Et 25% d'institutionnel traditionnel privé. Et ces 25% de coopératives d'habitants ça veut dire que c'est les habitants en se regroupant, en créant des coopératives qui vont pouvoir **définir le modèle dans lequel ils veulent vivre**. Ça a été une longue lutte pour arriver à décrocher ces 25%. Politiquement ce n'était pas facile à faire passer mais maintenant c'est écrit dans le marbre donc on verra les investisseurs qui vont répondre. C'est difficile dans la longueur, sur 10 ans, de créer une coopérative, d'avoir tous ces enfants qui grandissent et puis d'être toujours motivé pour faire la coopérative. Donc l'enjeu est **d'arriver à créer un mouvement pour que les gens se regroupent et créent des coopératives d'habitants**.

Discussion

Olga Braoudakis, architecte urbaniste

Je me suis déjà retrouvée dans des situations de travail avec les habitants et justement je voulais en savoir un peu plus sur votre statut car ce matin il y a un terme qui a été employé sur les **experts bénévoles**. Je trouve que ce sont des choses intéressantes à questionner car ça rejoint aussi la question de la complexité, du temps, de l'engagement dans le temps, du transfert de savoirs, de pérennité... Et quand on parle d'une **gouvernance qui ne serait pas excluante**, je pense que ce sont quand même des questions qui se posent. Après il y a différents modèles qui se croisent entre des modèles associatifs qui n'en sont plus vraiment, des modèles parapublics... Je n'ai pas de préférence personnellement mais je voulais savoir, vous, quelles étaient les **formes d'expertise bénévole ou rétribuée** pour parler aussi de questions économiques.

Sylviane Gostelli

On est une association et on a un **coordinateur qui travaille à 30%** donc lui est le seul qui est rétribué. Dans nos activités que je vous ai décrites, la dernière en date qui était la plus longue c'était bien évidemment cette publication, on a fait un appel et on a une **trentaine de personnes** qui se sont présentées et on a commencé à travailler ensemble sur ce sujet. Alors c'est clair que quand on fait 28 séances, on ne savait pas au début, on n'aurait pas fait sinon, mais c'est vrai que c'était un gros travail, les gens disparaissent au fur et à mesure mais à la fin, moi c'était mon premier travail de ce type, et c'était assez extraordinaire de voir **comment diverses générations travaillent ensemble, comment différents points de vue arrivent à trouver des solutions**. En termes de mixité il ne faut pas se faire d'illusion, on ne représente pas toute la société. Beaucoup de gens en fait, entre autres moi-même, ne vont pas aller habiter dans cet éco quartier, car on habite ailleurs, mais on a plus un relai qui est une défense structurée et avec un relai politique pour pouvoir **influencer la commune et le projet**. Ensuite c'est vrai qu'on va voir la commune pour pouvoir commencer des projets, on ne tient pas forcément à faire partie des projets, mais ce que nous voulons c'est que le **projet de début de gouvernance de quartier se lance**. C'est-à-dire qu'il y ait une maison de quartier avant que le quartier soit construit, que ça inclut les gens du voisinage, qu'il y ait de l'information qui soit donnée. Parce que maintenant ça devient quelque chose de concret pour les gens, depuis 2007 jusqu'à 2015 c'est quand même long pour le commun des mortels, là ça devient quelque chose de plus concret. C'est un vrai challenge. Nous ne sommes pas des experts, nous ne représentons pas tout le monde non plus. L'idée de l'éco quartier, on a

visité beaucoup de choses, on a lu beaucoup de choses et ça nous tient à cœur et on a structuré certaines choses. Nous avons plus une action auprès de la commune et maintenant peut-être on va voir comment ça évolue. On a réfléchi sur la gouvernance pour dire qu'est-ce que c'est, comment est-ce qu'on va l'inscrire. Chez nous la gouvernance elle va peut-être s'instaurer dans le quartier maintenant mais comment faire des projets concrets qui puissent faire en sorte qu'elle naisse. On peut l'auto implanter et décider qu'elle est née mais moi je n'y crois pas trop, je pense qu'il y a plutôt des projets qui vont être lancés et qui font qu'après les gens sont d'accords de se mettre ensemble pour avoir une gestion de quartier. Ça c'est tout un autre sujet. Nous avons essayé de **créer les conditions de la mise en place du commun.**

Question du public pour Frédéric Wallet

De ce que j'ai compris, vous voyez que sur certains territoires il commence à y avoir une prise en compte ou une approche via les communs et non plus via la compétitivité du territoire, est-ce que vous avez identifié un certain type de territoire ou de collectivité qui sont plus dans cette approche là que d'autres ?

Frédéric Wallet

Oui. Non seulement on en a identifié mais il y a eu aussi des territoires avec qui on a travaillé dans le cadre de travaux de recherche expérimentale d'accompagnement. Je donnerais deux exemples mais je vois Georges Goyer là au fond de la salle, il en aura peut-être d'autres à donner car on discutait à midi et il m'a dit qu'il était impliqué dans ce type de démarche aussi. Un exemple qu'on retrouve assez régulièrement c'est les territoires qui s'engagent dans la **combinaison entre une stratégie fondée sur la valorisation et le renforcement des systèmes de production mais aussi d'économie résidentielle.** Dans ce cadre-là en général on essaye de **fonder l'attractivité du territoire sur le bien-être, la qualité de vie du territoire.** On réfléchit donc aux **besoins des habitants** en termes d'habitat mais aussi en termes de besoins de déplacements, besoins liés aux services scolaires, de garde, éventuellement même de tout ce qui est lié à la vie des gens sur le territoire. En général quand on commence à réfléchir sous cet angle, **on reverse un peu la lecture**, on est plus sur la recherche de production mais sur la **recherche de ce qui va fonder le bien-être** de la population. Ça c'est déjà une première entrée et notamment une des questions liées à ça c'est aussi tout ce qui est accès au foncier. Quand les collectivités territoriales et les associations de riverains réfléchissent à la manière dont on va améliorer la gestion du foncier, améliorer l'accès au foncier quand on s'intéresse par exemple au moyen d'éviter

l'étalement urbain de manière tout à fait anarchique sur une commune, on commence à penser en commun.

Le deuxième exemple est plus précis, c'est celui d'une **coopérative agricole avec laquelle on a travaillé dans le département du Lot** qui avait des **problèmes de gestion de la baisse du nombre d'exploitants agricoles** et aussi une autre **difficulté qui était que les jeunes étudiants quittaient le territoire** donc il n'y avait pas moyen de trouver la main d'œuvre nécessaire pour le développement et le maintien de l'activité agricole. **Ils ont pensé non plus en termes de filière mais en termes de développement territorial.** A partir du moment où ils ont pensé en termes de développement territorial, ça a commencé à **interroger les gens qui étaient en charge de la gestion de l'habitat, de la stratégie économique de la ville**, et donc tous ces acteurs, à l'initiative de cette coopérative agricole, ce sont mis autour de la table, ils ont **créé une maison de l'emploi** pour essayer de gérer des parcours d'insertion professionnelle des jeunes, ont ensuite créé tout une série d'outils qui ont permis une diversification d'activités de la coopérative agricole mais qui rendait des services à la collectivité. Par exemple autour de la gestion de l'épandage des boues urbaines. Ça a permis de **régler un problème qui était lié à l'environnement qui n'avait pas du tout été intégré au départ, qui était une problématique clé du territoire.** Et donc à partir d'un enjeu qui n'avait rien à voir au départ, qui était la baisse du nombre d'exploitants agricoles, ils ont pu **penser collectivement une stratégie plus globale** autour de ce qui faisait un sens commun en termes de développement territorial.

Remarque

Il y a une phrase qui m'a un peu surpris c'est que vous dites « on réfléchit au besoin des gens ». Qui est ce « on » d'abord ? Je souhaite inverser la question, en tant que citoyen, je peux discuter de mes besoins avec un certain nombre de personnes et aller vous chercher après pour qu'on puisse élaborer un projet. Mais là vous vous mettez dans le sens comme quoi il y a des techniciens et des experts au-dessus qui vont imaginer ce que sont les besoins des gens. Donc la démarche de commun **c'est d'abord que les gens citoyens expriment leurs besoins et comment ils s'organisent autour de ces besoins**, comment on va créer des systèmes qui nous permettent de mieux les gouverner.

Question

Moi je suis dans un conseil de développement dans ce qu'on appelle maintenant les territoires éloignés c'est-à-dire les zones rurales qui font l'objet d'une désertification intéressante et où c'est un peu difficile. Ma question est la suivante : quelles sont les

stratégies que les uns et les autres vous avez expérimenté dans la confrontation entre le bottom-up et la gouvernance en place. C'est-à-dire que si on dit que les communs sont de fait dans une approche globale transversale et que des initiatives ascendantes apparaissent via la société civile, la présentation ou la viabilité de ces propositions, dans sa rencontre avec la gouvernance territoriale fait qu'il y a un **clash immédiat**. La **gouvernance territoriale instituée est taylorienne**, descendante, cloisonnée, alors que la proposition qui est en train d'émerger elle est instituante, faible, fragile mais avec une sorte d'écologie qui n'a rien à voir avec les pratiques des élus et des techniciens. Donc comment les uns et les autres vous avez déjà expérimenté ça. Pour vous donner un exemple, en ce qui me concerne, j'habite dans le pays roannais et depuis 8/10 ans ont a développé la **double-action**. C'est-à-dire d'être à la fois dans le **conseil de développement** mais surtout de créer **tout une série d'associations sur différentes thématiques pour pouvoir avoir des possibilités d'action autonome** qui ne demande rien aux élus ou techniciens mais qui vont aussi au contact de ceux-ci pour créer systématiquement la possibilité qu'apparaissent des scènes de travail entre élus, techniciens et société civile, qui fasse, si c'est possible, l'objet de règles du jeu. Mais qu'est-ce qui se passe en général ? C'est que cette confrontation fait que les élus et techniciens de premier abord c'est « de quoi vous vous mêlez ? », deuxième abord c'est « vous n'êtes pas compétents, circulez, il n'y a rien à voir. », troisième abord c'est « vous voulez discuter urbanisme ? Vous êtes urbaniste ? Non, alors apprenez la langue des urbanistes et revenez et on va pouvoir discuter. »... Il y a toute une série et je pense qu'on a partagé beaucoup de ces expériences dans une démocratie dite participative. Aussi, comment, en ce qui concerne la **transformation des rapports entre élus, techniciens et citoyen** a été menée entre les uns et les autres pour justement être dans de la co construction, de la co-conception.

Sylviane Gostelli

C'est clair qu'il y a un clash mais je pense que ça peut être le **rôle de la collectivité d'ouvrir le débat et de laisser de la place**. Il y a de très beaux projets qui ont été mené. Je pense à un qu'on aime beaucoup par exemple à Amsterdam où sur un terrain qui appartenait à la ville ils ont fait une construction sur laquelle les gens du quartier se sont investis pour déterminer ce qui allait être fait. Ça a été assez loin dans la manière de faire et sur un même terrain ils ont réussi à avoir des espaces de gestion privée (en Hollande généralement le terrain appartient à l'Etat, donc il n'est pas morcelé ce qui facilite déjà la gestion et la discussion) à côté d'espaces semi-privés du style petits jardins potagers et des espaces de gestion commune dans lesquelles non seulement les gens de ce nouveau petit quartier mais aussi les gens du voisinage pouvaient se promener mais aussi **gérer un budget participatif**. C'est-

à-dire **que la commune va décider de déléguer un travail qu'ils auraient dû faire**, car ils auraient dû gérer des espaces en commun, venir tondre et entretenir... Ils ont **délégué ce budget pour que ce soit gérer localement**. Ce n'est pas tout cuit.

Réponse

Je vais vous donner une réponse sur les « on » c'est qui. Nous on s'est engagé, on a réussi à pénétrer dans la construction d'un projet européen LEADER mais qu'il a fallu imposer après de fortes batailles pour qu'on soit dans la co-construction du dossier. Qu'est-ce qui se passe maintenant, c'est qu'on est dans la situation où l'animation du dossier est faite par un technicien qui relève d'une autorité publique alors que le comité de programmation est normalement avec décision où il y a deux quorums citoyens qui sont nécessaires. Mais **l'animateur est public sous l'autorité d'un politique** alors que ça devrait être le **comité de programmation qui ait une possibilité de déterminer ce que fait l'animateur. Quels sont les dispositifs d'énonciation et d'agencement des énonciations qui sont constituées dans ces rencontres-là ?** Parce que quand c'est la mairie qui dit « oui je vais animer, faire participer et je vais vous donner un budget » qui écrit les compte-rendu, qui communique ? Parce qu'avec les langues qui sont en présence, fatalement on est souvent sous la domination, et c'est le moindre mot, politico-technique et qui vis-à-vis des langues et des expériences des citoyens c'est éradiqué. Donc la question c'est comment, par rapport aux communs, qui est dans le souci de faire que l'auto-organisation de la société civile accueille et reconnaisse la multiplicité des représentations du monde et du rapport au monde, des langues et soit en situation d'apprendre à **composer avec cette biodiversité** pour qu'elle puisse être prise en compte. Elle sera certainement beaucoup plus efficace que la mono-langue qui peut descendre d'un urbaniste, d'un jardinier, d'un technicien quelconque (je suis moi-même technicien) mais c'est par rapport au **changement de référentiel à la fois sur le fond et les formes** dans lesquelles nous sommes confrontés pour que les communs puissent exister.

Alain Mille

Par rapport à Enercoop. Parce que là vous avez réussi à gérer quelque chose où il y avait des tensions importantes. Est-ce que ça a donné lieu à une charte de fonctionnement entre vous ?

Pierre Thomé

Je vais prendre un exemple en cours. A Lyon, ou en métropole tout du moins, ça s'appelle **Toits en transition**. C'est un groupe de citoyens qui se lance, qui a créé une association pour installer en ville, sur des toits, des systèmes photovoltaïques regroupés dans une gestion commune. Ils sont dans l'obligation de passer par des techniciens, c'est évident car c'est très compliqué par rapport au système de sécurité etc. Et ensuite il faut rencontrer les élus, c'est en cours et là la Métropole est tout à fait d'accord avec ce projet, et après il faut rentrer dans les détails, quels toits, quel type de toit... Ça peut être des toits chez des particuliers ou sur des bâtiments publics. Ce sera plutôt orienté vers des toits publics. On est toujours dans cette question de l'énergie urbaine puisque c'est un aménagement urbain, c'est utiliser des toits dans la Métropole et ça va regrouper à un moment ou un autre mais on n'est pas encore au stade de la gouvernance, on est au stade du projet, mais la maîtrise complète du projet reste à l'association des citoyens initiateurs du projet. Ils en réfèrent à des techniciens si besoin, à des experts, ils en réfèrent aux municipalités puisqu'il y en a plusieurs concernées sur la Métropole donc ils rencontrent des municipalités, des fonctionnaires des municipalités... Mais pour l'instant il y a une **horizontalité absolue**, je tiens beaucoup à ce terme d'horizontalité dans l'exercice de la construction de ce projet. C'est-à-dire que personne ne vient dire à cette association qu'il faut faire comme-ci, comme ça. On négocie, on discute en partenaires qu'on considère sur le même plan. Ça n'évite pas les conflits ni les oppositions. Mais on met tout sur la table. Après comment ça va se gouverner exactement quand tout ça sera en place, il y en a pour 2 ans à mon avis, je ne sais pas.

Frédéric Wallet

Je veux bien répondre à Georges. La **reconnaissance de la diversité des expertises** c'est un élément qui est fondamental. Il y a certaines expériences auxquelles j'ai participé où finalement la solution qui avait été trouvée c'était de **rendre compte par le biais de la formalisation concrète, par des écrits, des images, de cette diversité de compétences et de la mettre en débat, en partage**. L'un des enjeux majeurs c'est de **faire de la connaissance commune un des piliers de la construction des communs**. Donc il y a nécessité que chacune des parties prenantes **reconnaisse l'apport à sa juste valeur des autres composantes** et que **chacun se sente légitimé dans sa participation au collectif**. Et là il y a un enjeu très fort. Ça rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure dans mon propos introductif sur la nécessité de reconnaître la place de chacun, la part de chacun, mais aussi de mettre en place des dispositifs de **gouvernance adaptative** car quand on mobilise une population au départ avec des gens qui se demandent parfois ce qu'ils viennent faire là, qui sont très timides, qui ont peu de compétences parce que l'expérimentation n'a pas été lancée encore, c'est pas les mêmes personnes, ça ne va pas être les mêmes rapports que

trois ou quatre ans après le démarrage car les relations ont changé, les compétences aussi, la dynamique du collectif a elle aussi évolué. Donc ça c'est quelque chose qu'on doit vraiment avoir en tête c'est **comment est-ce qu'on va faire évoluer les règles qui vont permettre la pérennisation du collectif.**

Je pense qu'il faut vraiment qu'on fasse attention à **ne pas trop constituer la diversité des parties prenantes en groupes homogènes.** Nous on a beaucoup travaillé sur les **relations de proximité.** Dans notre grille analytique on identifie deux manières de présenter ce qu'on appelle la proximité organisée. C'est la **logique d'appartenance**, c'est-à-dire appartenance à des réseaux notamment, comment on se positionne au sein de collectifs, quels sont les contacts, les gens avec qui on travaille et la **logique de similitude**, c'est-à-dire le fait d'avoir des représentations communes, de partager des manières de faire, une culture notamment technique et on a tiré des différentes analyses de ces dispositifs un constat. C'est que tout le monde n'est pas une pièce centrale des réseaux, des dynamiques de construction des communs et qu'il y a ce qu'on appelle des **passeurs, des médiateurs qui vont être des gens qui vont permettre de transférer une connaissance vers d'autres acteurs qui vont être aussi des moyens de légitimer la position des uns et des autres** et **c'est autour de ça à mon avis qu'il faut vraiment structurer la gouvernance des communs car ces acteurs-là ont une place importante dans la dynamisation des collectifs.**